

### Objet : Administration générale - Adhésion 2024 à l'Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables (ASDER)

*Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,*

Vu la délibération n° 2 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment la possibilité de renouveler les adhésions aux associations dont la Communauté d'Agglomération est membre,

Vu la délibération n°17 du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2020,

Vu la décision n°2021-003 en date du 12 avril 2021 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2021,

Vu la décision n°2023-012 en date du 10 janvier 2023 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2022,

Vu la décision n°2023-013 en date du 10 janvier 2023 approuvant l'adhésion à l'ASDER pour l'année 2023,

#### *Décide*

**Article 1 :** L'adhésion à l'ASDER, Association Savoyarde pour le Développement des Energies Renouvelables, sis Maison des Energies, 124 rue du Bon Vent, BP 99499, 73094 Chambéry Cedex 9, est renouvelée pour l'année 2024.

**Article 2 :** Le montant de la cotisation, fixé à 400 €, sera versé à l'ASDER.

**Article 3 :** La présente décision sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 19 mars 2024

Président

Franck LOMBARD

